

Appel à projet

Autonomie et lieux de vie :
inventons la société de demain

**24 000 €*
pour soutenir 1 à 3 projets lauréats**

Candidatez jusqu'au 31 juillet 2026 !



Qui peut participer ?

- Association et fondations
- Établissements publics, collectivités territoriales
- PME et start-ups spécialisées dans l'innovation et les nouvelles technologies
- Instituts de recherche technologique
- Organisations professionnelles de l'innovation
- Tech lab, universités, organismes de recherche

Je candidate

Des habitants vieillissants Des habitats à repenser

La France est confrontée à de profondes transformations démographiques. La première est un vieillissement de la population, résultant de l'arrivée aux âges seniors des générations nombreuses du baby-boom et de l'allongement de l'espérance de vie. La seconde est une baisse rapide de la natalité. Ces tendances, longtemps atténuées par ce qui a pu être décrit comme une spécificité démographique française, convergent désormais vers celles observées dans le reste de l'Europe.

Les transformations démographiques, sociales et territoriales à l'œuvre depuis plusieurs décennies redéfinissent profondément les besoins en matière de logement, d'accompagnement et de cadre de vie.

L'allongement de la durée de vie, l'augmentation des situations de handicap, l'aspiration croissante à vivre chez soi le plus longtemps possible, ainsi que l'évolution des structures familiales, appellent à repenser collectivement nos modèles d'habitat et de vie quotidienne.

**Dans ce contexte, les lieux de vie ne peuvent plus être conçus
uniquement comme des espaces fonctionnels ou résidentiels. Ils**

deviennent des espaces de ressources, de relations, de participation sociale et de prévention de la perte d'autonomie.

3 thématiques pour dessiner les nouveaux habitats de demain

Notre objectif: soutenir des démarches innovantes, inclusives et durables, capables d'anticiper les besoins d'évolution des lieux de vie pour 2050 tout en répondant aux réalités des territoires et des personnes.



Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir

- des solutions innovantes pour renforcer l'autonomie des personnes, quel que soit leur lieu de vie
- des solutions adaptées aux capacités et aux besoins des personnes

1

Repenser les lieux de vie

- de nouvelles formes d'habitat adaptées aux enjeux de 2050, accessibles, évolutives et modulables
- de nouveaux lieux de vie, alternatifs ou complémentaires aux modèles existants intégrant les dimensions architecturales, sociales et environnementales pour vivre de manière la plus autonome possible

2



Encourager l'innovation

- des projets expérimentaux ou pilotes pour tester de nouvelles approches
- des organisations de services plus adaptées et collaboratives
- des outils numériques et technologiques mobilisés de manière éthique et responsable pour améliorer durablement les pratiques

3

Les bénéficiaires finaux des solutions soutenues par les candidats de l'appel à projet



Personnes âgées



Personnes en situation de handicap



Personnes en perte d'autonomie ou en situation de vulnérabilité



Aidants familiaux, professionnels de l'accompagnement



Habitants de territoires confrontés à des enjeux d'isolement ou de précarité

Les solutions soutenues par cet appel à projet doivent s'adresser à des publics situés en France métropolitaine ou/et dans les DROM-COM.





Les prix

24 000 €*

Pour soutenir de 1 à 3 projets

Ce montant sera réparti entre le, ou les projets lauréats
(3 projets maximum).

[Accéder à la plateforme de candidature](#)

*ABILITIS se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité du budget si la qualité des projets est jugée insuffisante par le jury. Les lauréats s'engagent à utiliser la totalité de la subvention à la mise en œuvre du projet et de justifier sa mise en place auprès d'ABILITIS. Une convention de partenariat sera établie entre ABILITIS et l'organisme bénéficiaire.



Les dates clés

26 mars 2026

Lancement de l'appel à projets

31 juillet 2026

Clôture des candidatures

du 15 sep. au 30 nov. 2026

Instructions des dossiers

30 novembre 2026

Sélection des lauréats

janvier 2027

Remise des prix

INFORMATION :

Les décisions seront uniquement communiquées par voie électronique.



Évaluation des projets



Critères de sélection

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projet
- Qualité du diagnostic et compréhension des besoins
- Caractère innovant ou expérimental
- Impact social attendu et bénéfices pour les publics
- Faisabilité technique, humaine et cohérence du budget
- Qualité de la gouvernance et/ou des partenariats
- Potentiel de pérennisation et /ou de transférabilité

Critères d'irrecevabilité

Ne seront pas recevables les aides concernant:

- Le financement du fonctionnement régulier des organismes
- Le financement de projets qui font partie intégrante des missions finançables par politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales
- Les actions de promotion et de communication
- Les expositions et manifestations ponctuelles (festivals, manifestations sportives, conférences, assemblées générales...)
- Les projets personnels autres qu'universitaires ou de recherche
- Plusieurs demandes de subvention par un même porteur de projets



Composition du jury

Le jury qui évaluera les candidatures est composé de membres du Conseil d'administration d'ABILITIS, de son directeur général, de professionnels spécialistes des sujets du handicap et de la perte d'autonomie, de personnes qualifiées dans le domaine des nouvelles technologies ou toute autre personne pouvant éclairer les décisions du jury.



Les projets lauréats des éditions précédentes





Po

-
-

Lancement du 3e appel à projet d'ABILITIS : "Autonomie et lieux de vie : inventons la société"

Appels à projet

Le fonds de dotation ABILITIS lance son troisième appel à projet intitulé « Autonomie et lieux de vie : inventons la société »

[En savoir plus](#)

 DES POSSIBLES
FONDS DE DOTATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ

51 rue Paul Meurice
CS 51 111

75 970 Paris CEDEX 20
Tél. : 01 44 92 58 10



Contact

Espace presse

Nos newsletters

Mentions légales

Gestion de cookies

Glossaire du handicap

FAQ



Rechercher sur le site

